

INFORMATION POUR LES LYCEENS ET

LES ELEVES DE 3^{ème} SEULEMENT

DEMANDE DE BOURSE NATIONALE DE LYCEE 2020-2021

Les bourses de lycée sont attribuées aux élèves scolarisés en lycée et en établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Elles se déclinent en 6 échelons, en fonction des ressources de la ou des personnes assumant la charge de l'élève et du nombre d'enfants à charge. Pour l'année 2020-2021, le montant annuel de la bourse varie entre **441** euros pour le premier échelon et **933** euros pour le sixième échelon. Ce montant de bourse est versé en trois fois (à chaque trimestre).

Simulateur de bourse au lycée pour l'année scolaire 2020-2021

Le simulateur de bourse au lycée permet de **savoir si votre foyer peut bénéficier d'une bourse scolaire à la rentrée 2020**. Il vous permet d'obtenir **une estimation personnalisée de son montant pour chaque enfant scolarisé au lycée**.

Les montants et barèmes utilisés sont ceux prévus pour la rentrée 2020. En cas de concubinage, vous devez saisir la somme des revenus des deux concubins.

Vous devez vous munir de votre déclaration automatique des revenus 2019 ou de votre avis de situation déclarative sur les revenus 2019.

[Accéder au simulateur de bourse au lycée](#)

<https://bourses-calculateur.education.gouv.fr/Lycee.php>

Calendrier et formulaires pour l'année scolaire 2020-2021

La campagne des demandes de bourse de lycée pour l'année scolaire 2020-2021 est ouverte et se termine le **jeudi 15 octobre 2020**.

Elle se déroulera en deux périodes :

- Première période : **jusqu'au 7 juillet 2020** (uniquement par une demande papier)
- Deuxième période : **du 1er septembre au 15 octobre 2020** (demande en ligne ou papier)

Le formulaire-papier de demande de bourse est disponible en téléchargement :

[Le formulaire de demande de bourse de lycée 2020-2021](#) (ci-joint formulaire papier)

[La notice](#) (ci-joint formulaire papier)

La demande de bourse de lycée sera accessible en ligne uniquement pour la deuxième période (rentrée 2020), le lien vers le téléservice sera communiqué à la rentrée de septembre.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

cerfa

N°11319*17

Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2020-2021

Cadre réservé à l'établissement

INE : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | N°Etab : | | | | | | | | | | | | | | | |

Date de dépôt du dossier dans l'établissement : / / / / / / / / / / / / / / / /

Important : merci de remplir ce formulaire en majuscules, de cocher les cases qui concernent votre situation et de ne rien inscrire dans les cases grises

1 - Renseignements concernant les membres de la famille

L'enfant pour lequel vous demandez la bourse

Son nom :

Ses prénoms :

Fille Garçon Sa date de naissance : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | Son département de naissance : | | | | |

Sa nationalité : Française d'un pays de l'Union européenne d'un autre pays

Si l'enfant est sous-tutelle administrative, indiquez l'organisme :

Vous-même

Vous êtes : le père OU la mère OU la personne en charge de l'enfant

Votre nom (suivi éventuellement du nom d'usage) et prénom :

Votre adresse :

Code postal : | | | | | | Commune :

N° de tel : | | | | | | | | | | | | | | | | Courriel : | | | | | | | | | | | | | | | |

En activité professionnelle : oui non Profession :

Situation de famille : marié(e) pacsé(e) en concubinage séparé(e) divorcé(e) veuf (ve) célibataire

Votre conjoint(e), votre concubin(e) ou votre partenaire de Pacs

Est-il : le père ou la mère de l'enfant

Son nom (suivi éventuellement du nom d'usage) et prénom :

Son adresse si elle est différente de la vôtre :

Code postal : | | | | | | Commune :

En activité professionnelle : oui non : Profession :

2 - Renseignements relatifs à la scolarité

Etablissement actuellement fréquenté par votre enfant

Nom de l'établissement :

Code postal : | | | | | | Commune :

Classe actuelle de l'élève :

| | | | | | | | | | (MCF-classe : libellé court)
à compléter par l'établissement

Cadre réservé à l'administration

Charges et ressources : Nombre d'enfants | | | ENF | | | Ressources | | | | | | | | | |

NOM - PRENOM :

Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2020-2021

3 - Renseignements pour déterminer les charges du foyer

Merci de remplir le tableau ci-dessous :

Nom et prénom de chacun des enfants à charge <i>(y compris l'enfant pour lequel vous demandez la bourse)</i>	Date de naissance	Établissement scolaire, université fréquentée ou profession	BOURSIER	
			Oui	Non

4 - Pièces à joindre à votre dossier

Première période de la campagne de bourse de lycée (avril à juillet 2020) :

- Vous avez fait votre déclaration de revenus en ligne : Copie de l'avis de situation déclarative à l'impôt sur les revenus 2019
- Vous avez reçu une déclaration automatique ou tacite des revenus : Copie de la déclaration automatique ou tacite des revenus 2019

Deuxième période de la campagne de bourse lycée (septembre à octobre 2020) :

- Copie complète de votre avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019

Selon votre situation	Pièces complémentaires à fournir
Si vous vivez en concubinage	Avis de situation déclarative à l'impôt sur les revenus 2019 ou copie de la déclaration automatique des revenus 2019 de votre concubin(e) ou avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 de votre concubin(e) selon la période de campagne.
Si l'enfant pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition 2019	Attestation de paiement de la CAF indiquant les personnes à votre charge Justificatif du changement de résidence de l'enfant.
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	Copie de la décision de justice désignant le tuteur ou de la décision du conseil de famille et attestation de paiement de la CAF.

5 - Engagement de la famille

Vous devez dater et signer la rubrique suivante (en cochant la case qui correspond à votre situation)

Je soussigné(e) le père ou la mère ou la personne en charge de l'élève

Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts.

Date et signature :

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (loi n°68 690 du 31 juillet 1968, article 22).
La loi n°78 17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers nominatifs et aux libertés s'applique aux réponses données dans ce
formulaire. Elle vous garantit à vous et à l'enfant pour lequel est faite la demande un droit d'accès et de rectification pour les données les
concernant auprès du service académique dans lequel la demande est envoyée.

Rubrique réservée au chef d'établissement

Après vérification des renseignements indiqués par la famille
en ce qui concerne l'établissement et la classe actuellement
fréquentés par l'élève.

OBSERVATIONS EVENTUELLES :

**Signature du chef d'établissement
& timbre de l'établissement**

DATE : / /

Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2020-2021

Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

Notice d'information

►► Vous souhaitez faire une demande de bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un lycée public ou un lycée privé habilité à recevoir des boursiers nationaux.

►► Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur votre avis de situation déclarative des revenus 2019 ou sur l'avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019.
- 2) les enfants à charge : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et le nombre d'enfants majeurs célibataires à votre charge.

Si vous êtes en concubinage, c'est le nombre total d'enfants à charge et le montant total des revenus de chaque concubin.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant :

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafond de revenus 2019 à ne pas dépasser	18 606€	20 036€	22 897€	26 476€	30 054€	34 349€	38 642€	42 935€

Un simulateur accessible depuis education.gouv.fr/aides-financieres-lycee vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant et estimer son montant.

►► Comment faire votre demande de bourse nationale de lycée ?

Si votre enfant est scolarisé dans un établissement scolaire public, vous pouvez déposer une demande papier jusqu'au 7 juillet 2020.

À la rentrée scolaire, vous pourrez encore déposer vos demandes de bourses en ligne et papier jusqu'au 15 octobre 2020. Renseignez-vous auprès de l'établissement scolaire fréquenté par votre enfant.

Si votre enfant est scolarisé dans un établissement scolaire privé, le formulaire de demande de bourse est disponible auprès de l'établissement de votre enfant ou téléchargeable sur education.gouv.fr/aides-financieres-lycee

Vous remplirez ce formulaire et y joindrez :

- jusqu'en juillet : une copie de votre déclaration automatique de vos revenus 2019 ou de votre avis de situation déclarative à l'impôt sur les revenus de 2019, après juillet : une copie de votre avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019
- les pièces justificatives propres à votre situation particulière, dont la liste est en rubrique n°4 du formulaire de demande de bourse

Vous remettez le dossier complet (imprimé et pièces justificatives) à l'établissement fréquenté par votre enfant.

Au plus tard le 15 octobre 2020

POUR EN SAVOIR PLUS

► Vous pouvez contacter l'établissement d'accueil de votre enfant

ou consulter : www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee et utiliser le simulateur de bourse en ligne